

NSHIMYEYEU Pierre
Artiste-Sculpteur
B.P. 536 BUTARE

Butare, le 7 septembre 1988.

ORIGINAL

N° DE COMPTE
53026-64
B.C.R. BUTARE

10 MARS 1989

KAGIRO Adrien

FACTURE

Muganyizi

Deuxième tranche d'après la Commande lettre n° 11.03.031/2006

29/11/88

49 cendriers à 5.200 francs chacun	= 254.800 Frs
3 porte-manteaux de luxe à 26.000 francs chacun	= 78.000 Frs
1 tableau sculpté pour le Restaurant	= 107.143 Frs
1 tableau sculpté pour le Bar	= 107.143 Frs
2 meubles sculptés (Bibliothèques) à 195.000 francs chacun	= 390.000 Frs
TOTAL	937.086 Frs

"NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS RWANDAIS"

$$30\% = \frac{937.086 \times 30}{100} = 281.126 \text{ Francs.}$$

[Signature]

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE:

"DEUX CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE CENT VINGT SIX FRANCS"

O.P. 494 du 13-3-89

FAIT A BUTARE, LE 7 SEPTEMBRE 1988

NSHIMYEYEU Pierre
Artiste-Sculpteur.

[Signature]

EMPLAN
B. D.
Vu et vérifié
NBARASI André
Kigali le 10/03/1989

Pour réception conforme

GAKWANO In

Pour liquidation à crédit n° 2.89-2-22-10.069-88

avec le poste n° 3
Kigali, le 29/9/88

La Fonctionnaire Dirigeant

[Signature]

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le 10 MARS 1989

NSHIMYEYEU Pierre

Artiste-Sculpteur

B.P. 536 BUTARE

B O R D E R E A U D ° E X P E D I T I O N

Butare, le 14 août 1988

Destinataire : C.N.D. KIGALI REF. COMMANDE LETTRE N° II.03.031/2006

BON DE COMMANDE	NOMBRE	MARCHANDISES	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
N°II.03.031/2006	49	Cendriers sur pied	5.200 FRs	254.800,-
	3	Porte-manteaux de luxe	26.000 FRs	78.000,-
	1	Tableau Sculpté pour le Restaurant	107143 FRs	107.143,-
	1	Tableau Sculpté pour le Bar	107143 FRs	107.143,-
	2	Meubles Sculptés Bibliothèques	195000 FRs	390.000,-

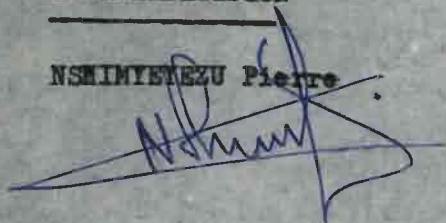
TOTAL

937.086,-

"NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS RWANDAIS"

POUR EXPEDITION

NSHIMYEYEU Pierre



POUR RECEPTION

GAKWANDI Jean Baptiste



NSHIMYEYEU Pierre
Artiste-Sculpteur
B.P. 586 BUTARE
N° DE COMPTE
53026-64
B.C.R. BUTARE

Butare, le 7 septembre 1988.

COPIE



FACTURE

Deuxième tranche d'après la Commande lettre n° 11.03.031/2006

49 cendriers à 5.200 francs chacun	= 254.800 Frs
3 porte-manteaux de luxe à 26.000 francs chacun	= 78.000 Frs
1 tableau sculpté pour le Restaurant	= 107.143 Frs
1 tableau sculpté pour le Bar	= 107.143 Frs
2 meubles sculptés (Bibliothèques) à 195.000 francs chacun	= 390.000 Frs
TOTAL	937.086 Frs

"NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS RWANDAIS"

$$30\% = \frac{937.086 \times 30}{100} = 281.126 \text{ Francs.}$$

CERTIFIE SINCERE ET VERITABLE ET ARRETE A LA SOMME DE:
"DEUX CENT QUATRE VINGT ET UN MILLE CENT VINGT SIX FRANCS"

MINIPLAN
B. D.
Vu et vérifié
Par NDARASI André
Kigali, le 30 SEP. 1988

FAIT A BUTARE, LE 7 SEPTEMBRE 1988

NSHIMYEYEU Pierre
Artiste-Sculpteur.

Pour réception, conformes
GAKWANI
Pour liquidation à l'ordre de 2.89-2-22.10.069-82
sous le poste n° 3
Kigali, le 29/9/88
Le Fonctionnaire Liquidant

VISA DE L'INSPECTION GENERALE
DES FINANCES
Kigali, le

NSHIMYEYEU Pierre

Artiste-Sculpteur

B.P. 536 BUTARE

B O R D E R E A U D ° E X P E D I T I O N

Butare, le 14 août 1988

Destinataire : C.N.D. KIGALI REF. COMMANDE LETTRE N° II.03.031/2006

BON DE COMMANDE	NOMBRE	MARCHANDISES	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
N°II.03.031/2006	49	Cendriers sur pied	5.200 FRS	254.800,-
	3	Porte-manteaux de luxe	26.000 FRS	78.000,-
	1	Tableau Sculpté pour le Restaurant	107143 FRS	107.143,-
	1	Tableau Sculpté pour le Bar	107143 FRS	107.143,-
	2	Meubles Sculptés Bibliothèques	195000 FRS	390.000,-

TOTAL

957.086,-

"NEUF CENT TRENTE SEPT MILLE QUATRE VINGT SIX FRANCS RWANDAIS"

POUR EXPEDITION

NSHIMYEYEU Pierre

POUR RECEPTION

GAKWANDI Jean Baptiste

✓ Monsieur NSHIMYEYEU Pierre
B.P 356 BUTARE.-

Monsieur,

Référence faite à votre offre
du 8 décembre 1987 relative à la fourniture des accessoires et d'équi-
pement décoratif de l'Immeuble du Conseil National de Développement,
Considérant la lettre n° 392/Bud.
07.09/MP.96 du 1er février 1988 du Ministre des Finances et de l'Economie
relative à l'attribution des marchés de fourniture de l'équipement de
l'immeuble du Conseil National de Développement, j'ai l'honneur de porter
à votre connaissance que votre offre a été partiellement retenue et que
je vous passe commande ferme pour la fourniture du mobilier sous rubrique
et aux conditions ci-après:

I- DOCUMENTS DE REFERENCE

Le présent marché est régi par les documents suivants:

- La présente lettre de commande
- Votre offre du 8 décembre 1987, telle que corrigée à ce jour,
- Le cahier spécial des charges,
- Le cahier général des charges.

II- MONTANT DU MARCHE

Ce marché sera exécuté pour un montant global et forfaitaire ferme
et non révisable de neuf cent trente sept mille quatre vingt six francs
rwandais (937.086 FRW) pour le lot n° 7 partiel et suivant le tableau
en annexe de la présente lettre de commande.

III- MODALITES DE PAIEMENT

- 50% à la commande
- 30% à la réception du matériel de chacun des lots terminés
- 15% à la réception provisoire
- 5% à la réception définitive.

IV- DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution du présent marché est fixé à quatre mois et
prendra cours dans un délai d'une semaine à dater de la présente.

.../...

V. FONCTION-DIRIGEANTE

La surveillance et le contrôle de la bonne exécution de ces travaux de fabrication et fourniture de cet équipement seront assurés par Monsieur GAKWANDI Jean Baptiste, Ingénieur Civil au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie, en qualité de Fonctionnaire-Dirigeant et de représentant de l'Administration Rwandaise.

VI. REGLEMENTATION DES LITIGES

A défaut de réglément à l'amiable, les cours et tribunaux de la République Rwandaise seront seuls compétents pour régler tout litige pouvant naître de l'interprétation et de l'exécution du présent marché.

VII. RECEPTION DES TRAVAUX

Les réceptions provisoire et définitive auront lieu sur votre demande adressées au Fonctionnaire-Dirigeant qui se chargera d'en saisir le Président du Conseil des Adjudications pour se convenir des dates de réception.

VIII. ACCUSE DE RECEPTION

Veillez accuser réception de la présente et marquer votre accord sans réserve sur son contenu dans un délai maximal d'une semaine à dater de la présente.

L'urgence m'obligerait.-

Copie pour information à:

- Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise
KIGALI.-
- Monsieur le Président du Conseil National de Développement
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie
KIGALI.-
- Monsieur le Ministre du Plan
KIGALI.-
- Monsieur le Président du Conseil des Adjudications
KIGALI.-
- Association Momentanée MURRI FRERES-SOGECO
KIGALI.-



LE MINISTRE DES TRAVAUX
PUBLICS ET DE L'ENERGIE
NZIROMANA Joseph.-